

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DE LIGUE ENDURO

ÉPREUVES AU CALENDRIER

Le Championnat de Ligue Enduro se déroulera dans le cadre des épreuves organisées dans la Ligue NOUVELLE AQUITAINE désignées par la Commission d'ENDURO Ce règlement est propre à toutes les épreuves de la ligue, il se déroulera suivant le code sportif de la FFM, les RTS de la discipline et le règlement du championnat de France d'enduro de l'année.

Les épreuves retenues pour ce championnat se dérouleront aux dates et lieux suivants :

ÉPREUVES Calendrier provisoire 2021

SOMMAIRE

Article 1. Catégorie	Article 8. Départ
Article 2. Coureurs Admis	Article 9. Contrôle Horaire
Article 3. Épreuves	Article 10. Classement du Championnat
Article 4. Droits d'engagement	Article 11. Officiels
Article 5. Accueil Administratif	Article 12. Réclamation
Article 6. Contrôle Technique	Article 13. Chronométrage
Article 7. Règles Environnementales et Comportementales	Article 14. Récapitulatif des sanctions

Les trois premiers se verront décerner un prix à l'issue du championnat dans les catégories suivantes :

Catégo- ries	Sous- catégories	Description	Nb. de Tours	
ÉLITE		Pilotes figurant sur liste de noto- riété du championnat de ligue Nouvelle-Aquitaine	3 tours	
	E1	125 - 2tps / 250 - 4tps		
LIGUE1	E2	De 126 à 250 – 2tps / de 251 à 450 - 4tps	3 tours	
	E3	+250 - 2tps / +450 - 4tps		
	Junior Open / -23 ans			
	Espoirs	125 / -20 ans		
	N1	125 – 2tps / 250 – 4tps		
	N2	De 126 à 250 – 2tps / de 251 à 450 - 4tps		
LIGUE 2	N3	+250 - 2tps / +450 - 4tps	2 tours	
	Vétéran Open	Open / +37 ans		
	Super Vé- téran	+47 ans		

	Féminine		
	50cc		Chpt. sur 1 tour
LIGUE 3	Open	-18 ans	avec la possibilité de faire 2 tours *

^{*} Si un pilote de la catégorie ligue 3 veut effectuer un second tour (sans classement), il devra le dire au dernier CH du premier tour, qui lui laissera son carton de CH, le pilote devra être en possession de son carton et le présenter à chaque contrôle (CH, CP)

Le fait de laisser son carton de CH à la fin du premier tour, entraine immédiatement la fin de course pour le pilote et l'interdiction de repartir pour un second tour.

2 COUREURS ADMIS

Catégories ouvertes exclusivement aux coureurs titulaires de licences Nationales (NCO, NJ3C) de la Ligue NOUVELLE AQUITAINE.

→ Catégorie Élite :

Pilotes figurants sur la liste notoriété du championnat de ligue Nouvelle-Aquitaine, validé par la commission d'enduro.

→ Catégorie Ligue 1 :

Juniors : pilotes âgés de moins de - 23 ans au 1er janvier de l'année. Dérogation aux pilotes qui en feraient la demande avant la première épreuve, après approbation de la commission d'enduro.

→ Catégorie Ligue 2 :

Espoirs : pilotes âgés de moins de - 20 ans au 1er janvier de l'année.

Vétérans : pilotes âgés de 37 ans au 1^{er} Janvier de l'année.

Super Vétérans : pilotes âgés de 47 ans au 1^{er} janvier de l'année.

Dérogation aux pilotes qui en feraient la demande avant la première épreuve, après approbation de la commission d'enduro.

→ Catégorie Ligue 3 :

Féminines

50cc (- de 18ans au 1^{er} Janvier de l'année)

Open (pilotes débutants)

3 ÉPREUVES

Le classement final du championnat sera comptabilisé sur les épreuves enregistrées au calendrier 2021.

La longueur de chaque tour de circuit devra être comprise entre 40 et 70 km. Le kilométrage de la catégorie Elite et Ligue 1 ne devra pas excéder 210 km à moduler suivant le nombre de tours.

Les catégories Ligue 2 et 3 effectueront 1 tour de moins que la catégorie Ligue 1. Tout coureur qui n'empruntera pas l'itinéraire du circuit dans son intégralité sera disqualifié.

Dans les «Spéciales», un coureur quittant le circuit à la suite d'un incident, devra reprendre celui-ci à l'endroit où il l'a quitté. La reconnaissance d'une spéciale à moto par un pilote avant l'épreuve est formellement interdite et le concurrent sera exclu de l'épreuve.

La remise des prix d'une épreuve se tiendra de préférence au plus tard à 18 heures.

4 DROIT D'ENGAGEMENT

<u>Les engagements pour toutes les épreuves du championnat se feront via le site ENGAGE SPORTS</u>. Adresse du site : www.ffm.engage-sports.com

Le paiement du droit d'engagement se fera obligatoirement par carte bancaire ou par chèque

Fermeture des inscriptions sur engage-sports 4 jours avant la manifestation.



Chaque pilote lors de son inscription à une épreuve se verra attribuer un numéro pour l'année suivant le tableau ci- dessous :

En cas de besoin , les numéros de course attribués aux licences à la journées ou bien aux pilotes hors ligue pourraient être réattribué .

Catégo- ries	Numéros de course	Plaques
ÉLITE	Entre 1 et 19	Fond Rouge - Numéro Blanc
LIGUE 1	Entre 20 et 199	Fond Jaune - Numéro Noir
LIGUE 2	Entre 200 et 699	Fond Vert - Numéro Blanc
LIGUE 3	Entre 700 et 999	Fond Noir - Numéro Blanc

Les clubs organisant un championnat de ligue, sont dans l'obligation d'engager tous les pilotes participant à ces championnats, suivant les modalités d'inscription. Le montant du droit d'engagement est fixé à :

- → 65 € pour les Elites, Ligues 1 et Ligues 2
- → 52 € pour les Ligues 3

Pour les pilotes s'inscrivant moins de 10 jours avant la date de l'épreuve , une pénalité financière de $10 \in$ sera appliqué et sera paramétrée sur engage sport .

Le club organisateur, suivant son bon vouloir, aura la possibilité de supprimer cette pénalité pour engagement tardif.

Ex: enduro de Champagne Mouton le 7 mars ,10 € de plus pour ceux qui s'inscrivent après le 24 Février

5 ACCUEIL ADMINISTRATIF

Le lieu et les horaires seront précisés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ces informations seront consultables, au fur et à mesure de la saison, sur le site engage-sports et sur le site de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine.

Les pilotes devront se munir et présenter les documents originaux suivants :

- → La licence active de l'année en cours.
- → Le permis de conduire ou équivalant pour les 50 cc
- → La carte grise de la moto
- → Attestation d'assurance

6 CONTRÔLE TECHNIQUE

Le pilote doit présenter une moto propre, les anciennes marques doivent être effacées, la fiche technique ou le pilote.

- → Dois inscrire les caractéristiques de sa moto, et son casque.
- → Les commissaires techniques peuvent à tout moment de la manifestation, effectuer des contrôles sur les motos.
- → Niveau sonore: maximum autorisé, 112 Db/A selon la méthode 2 mètres max, ainsi une machine ne peut être autorisée à prendre le départ d'une course si, à l'issue des trois passages réglementaires, le niveau sonore minimum retenu excède 114Db/A.
- → Présentation obligatoire du CASQUE ayant la norme ECE 22/05 P et de la CARTE GRISE de la machine au contrôle technique.
- → Protection dorsale et Pectorale obligatoires, aux normes CE et FFM
- → Dorsale: normes EN 1621-2 obligatoire
- → Pectorale Normes EN 14021 ou 1621-3
- → Gilet intégral (pectoral et dorsale intégrées) : normes EN 14021 ou 1621-2 ou 1621-3

Nota: pour tous les points non abordés dans cet article se reporter aux règles techniques du championnat de France d'ENDURO

7 LES RÈGLES ENVIRONNEMENTALES ET COMPORTEMENTALES

Le tapis environnemental est obligatoire à tous les CH avec ravitaillement, le manquement à cette réglementation entraînera les sanctions suivantes :

Ravitaillement sans tapis	1 ^{ère} infraction	1 avertissement
	2 ^{ème} infraction	1 minute
	3 ^{ème} infraction	5 minutes

Les Tear-off sont interdits

Il est impératif de respecter la signalisation mise en place par l'organisateur, ainsi que le code de la route.

Le manquement à cette réglementation entraînera les sanctions suivantes : sanction prévue par le code sportif national pouvant aller jusqu'à la disqualification

8 DÉPART

Pour la première épreuve les pilotes partiront par catégorie suivant l'ordre des numéros.

Pour les épreuves suivantes les quinze premiers pilotes partiront suivant le classement scratch par catégorie (Elite /Ligue 1 / Ligue 2 /Ligue3) de la saison en cours. Les autres pilotes partiront par ordre de numéro.

Le pointage des C.P. se fera sur le même carton que les CH.

Le pilote devra rentrer sa moto 30 minutes avant son départ au parc fermé, le départ se déroulera impérativement phare allumé.

Un coureur qui ne franchit pas la ligne des 20 mètres, moteur en marche, dans la minute sera pénalisé de 10 secondes.

Les heures de départs se feront de préférence à 9 h 30, ceci afin de planifier une remise des prix au plus tard à 18 heures.

9 CONTRÔLE HORAIRES

L'enregistrement des temps sera effectué électroniquement et permettra de calculer les pénalisations encourues par les concurrents au cours de l'épreuve . Des l'instant ou le pilote, avec sa moto , aura franchi le drapeau jaune , il devra faire pointer son cortes.

L'heure de pointage retenue est l'heure de passage lorsque la roue franchit la ligne de détection du transpondeur

10 CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

En catégorie Ligue 2, les quatre premiers pilotes du classement scratch (N1, N2, N3) 2021, devront obligatoirement opter en 2022, pour la catégorie Ligue 1, option non obligatoire en cas d'arrêt d'un an. L'attribution des points pour le classement scratch se fera selon le barème suivant :

						- //								
20	17	15	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1 points

En catégorie Ligue 3, les deux premiers pilotes du championnat, devront obligatoirement opter en 2022 pour la catégorie Ligue 2, option non obligatoire en cas d'arrêt d'un an.

Dans le cas où les coureurs concernés refuseraient cette condition, ils pourraient continuer à participer aux épreuves de Ligue 2 ou ligue 3 avec une pénalité de 180 points au départ de chaque épreuve, mais ne pourraient figurer au classement annuel catégorie Ligue 2 ou Ligue 3.

Afin que les points comptant pour le classement soient attribués dans une classe, un minimum de trois coureurs sera exigé au départ de celle-ci.

Un coureur ne participant pas à une épreuve de Championnat de Ligue, par suite de sa participation à une épreuve de Championnat du monde, d'Europe ou de France ou Coupe de France d'Enduro, marquera un nombre de points équivalent au barème de référence, suivant la place qu'il aura obtenu, sur le meilleur résultat des 2 jours, dans sa classe, plus 8 points de bonification avec un maximum de 20 points. Il est impératif de le signaler au président de la commission ou au secrétariat de la Ligue Zone Nord dans la semaine précédant l'épreuve.

11 OFFICIELS

Seront nommés par la ligue sur chaque épreuve :

- Un directeur de course
- → Un délégué de la commission d'enduro (Président du Jury)



- → Deux commissaires sportifs
- → Deux commissaires techniques, il sera demandé aux clubs organisateurs de veiller à l'hébergement de ces personnes, si

le club veut faire un contrôle technique la veille de l'épreuve.

Des chronométreurs officiels, qui seront chargés d'assurer le chronométrage des spéciales et le classement de l'épreuve. Il sera demandé aux clubs organisateurs de veiller à l'hébergement de ces personnes suivant leur éloignement, afin qu'ils puissent préparer les entrées et sorties des spéciales la veille de l'épreuve.

Une participation au frais de déplacement des officiels sera facturée par la ligue a raison de 2 € par pilote présent, la liste des officiels de chaque discipline concernés est proposé par le comité des officiels et validé par le comité directeur.

12 RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée uniquement par la personne concernée, qui doit être licenciée FFM et se référer qu'à un seul objet, elle doit être remise au directeur de course accompagnée d'une caution de 75euros. Toute réclamation doit être faite dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats. Au-delà de ce temps, aucune réclamation ne peut être formulée.

13 CHRONOMÉTRAGE

- → Une location de 5 EUROS par transpondeur par pilote au départ. Le chronométrage sera effectué:
 - → Par le chronométrage de la ligue si celui-ci est en mesure de le faire,
 - → Si la Ligue n'est pas en mesure d'effectuer le chronométrage un prestataire, sera choisi par l'organisateur, qui sera réglé par la ligue après réception de sa facture.

Les chronométreurs devront donner les résultats de l'épreuve le plus rapidement possible au jury qui devra <u>approuver les résultats.</u>

Si l'épreuve est effectuée par un prestataire, le soir même ou le lendemain matin, les chronométreurs & le délégué devront avoir envoyé ces résultats sur le mail du secrétariat : secretariat.sud@lmna.email

Apres l'épreuve(surtout en cas de réclamation à posteriori), toute erreur devra être modifié par le chronométreur à la demande du délégué de l'épreuve.

Les classements devront être envoyés au format tableau (Excel) un classement scratch et un classement par catégorie, avec au <u>minimum</u> les informations suivantes :

Place	Type Licence	Catégorie
N°	Club	Sous Catégorie
Nom et Prénom	Ligue	Les différents temps
N° Licence	Dépt	Temps des spéciales

14 RÉCAPITULATIF DES SANCTIONS

CONTRÔLE TECHNIQUE				
Absence de béquille	1 ^{er} avertissement : 1 minute 2 ^{ème} avertissement : sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification			
Niveau sonore au-delà de 114 dB/A	Refusée au départ			
Changement de machine	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification			
Fraude de cylindrée	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification du Championnat de l'année en cours			

Absence d'une pièce marquée	sanction prévue par le C.S.N. pouvant aller jusqu'à la disqualification
Absence de cache-pignon	1 ^{er} avertissement : 1 minute 2 ^{ème} avertissement : sanction prévue par le Code Sportif
	National pouvant aller jusqu'à la disqualification
PARC FERM	ME ET ZONE DE DÉPART
Fumer	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Pénétrer moteur en marche	1 minute
Mise en marche du moteur dans le parc fermé	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Mise en marche du moteur dans la zone de départ	1 minute
Travailler ou ravitailler sur son motocycle ou un autre	sanction prévue par le C.S.N. pouvant aller jusqu'à la disqualification
Recevoir des outils ou des pièces	sanction prévue par le C.S.N. pouvant aller jusqu'à la disqualification
R	REPARATIONS
Contraires au règlement	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Non utilisation du tapis environnemental	1 avertissement /1 minute/ 5minutes
	VITAILLEMENT
Moteur en marche	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Effectué sur le parcours et en dehors des C.H. avec assistance	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Récipient supplémen- taire pour le transport de l'essence	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Fumer	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
PRÉSEN	ITATION AU DÉPART
Non fonctionnement de la lumière au départ	remise en état pour pouvoir prendre le départ
Mise en marche du moteur (dans la zone de départ avant le signal du commis- saire)	1 minute
Se présenter en retard	60 secondes par minute de retard
Se présenter avec > 30 minutes de retard	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Ligne des 20 mètres non franchie	10 secondes
CONTRÔLES	S HORAIRES / PASSAGES
Retard de > 30 mn (> 60 mn pour les Féminines) sur l'heure théorique de	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification (il peut toutefois continuer la course jusqu'à la déci- sion finale du Di-
pointage	recteur de course) Elle s'apprécie à chaque C.H. à partir d l'heure idéale de pointage



ENDURO

Manquer un contrôle de passage	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Se faire pointer à un CP sans marquer l'arrêt	1 minute
Modifier ou ajouter un pointage	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Renverser volontairement le piquetage	1 minute

Chronométrage effectué par la ligue ou un prestataire (par pilote présent).	5,00€
Soit au total par pilote	8,50€

Le club organisateur reçoit le virement et le détail.

FACTURATION

La facturation sera effectuée de cette façon pour les courses de Chpt de ligue:

	_
Engage sport reverse à la ligue les droits d'engagement, le mercredi suivant la manifestation (moins les frais liés à En- gage-Sports).	1,50€
Le jeudi la ligue reverse au moto-club organisateur le montant de ments moins :	s engage-
La participation au financement des officiels (par pilote présent).	2,00€